

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

Note d'information : Élection du Procureur

La présente note fournit les grandes lignes de la procédure d'élection du Procureur de la Cour pénale internationale qui doit se tenir lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties en décembre 2020.

Les modalités de présentation des candidatures et d'élection du Procureur sont définies par le Statut de Rome, par les résolutions de l'Assemblée pertinentes (notamment la résolution ICC-ASP/1/Res.2, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6 (ci-après appelée « résolution relative aux modalités de présentation des candidatures »)), ainsi que par le Mandat relatif à l'élection du Procureur adopté par le Bureau le 3 avril 2019¹.

Conformément au paragraphe 28 de la résolution relative aux modalités de présentation des candidatures, les modalités de présentation des candidatures et d'élection aux fonctions de juge s'appliquent mutatis mutandis à la présentation de candidatures au siège de Procureur. En outre, la résolution indique que les candidatures présentées pour le siège du Procureur devraient de préférence être appuyées par plusieurs États Parties (paragraphe 29), et que tout est mis en œuvre pour élire le Procureur par consensus (paragraphe 33).

Comité d'élection du Procureur

En vertu du Mandat relatif à l'élection du Procureur, le Bureau a constitué un Comité d'élection du Procureur, composé de cinq membres et assisté d'un groupe de cinq experts indépendants. Avec l'assistance du groupe d'experts, le Comité a examiné les candidatures adressées par les personnes individuelles, procédé à des entretiens avec les candidats et soumis un rapport, le 30 juin 2020, dans lequel figure une liste non classée des quatre candidats les plus qualifiés².

Consultations afin de parvenir à un consensus dans le choix du candidat

Une fois le rapport du Comité d'élection du Procureur soumis, le Mandat relatif à l'élection du Procureur prévoit la mise en œuvre d'une procédure de consultations, sous la direction du Président, en consultation avec le Bureau, afin d'identifier le candidat ou la candidate qui fait consensus, pour nomination et élection par l'Assemblée, en incluant des auditions avec les États Parties et la société civile pour les candidats présélectionnés. De plus amples informations relatives à l'organisation des auditions publiques et à la procédure de consultations seront fournies en temps opportun.

Rapport entre le Comité d'élection du Procureur, la procédure de consultations et la procédure officielle de présentation des candidatures

Le Comité d'élection du Procureur et la procédure de consultations mise en œuvre par la suite viennent en complément de la procédure officielle définie dans la résolution relative aux modalités de présentation des candidatures. Tout État Partie est en droit de présenter une candidature au cours de la période officielle de présentation des candidatures. Toutefois, les candidatures adressées par des États Parties sont fortement déconseillées avant la fin de la procédure définie dans le Mandat relatif à l'élection du Procureur. Le Bureau a décidé, le 30 juin 2020, d'ouvrir la période officielle de présentation des candidatures pour une durée de 12 semaines, dont le terme est fixé au 22 septembre 2020 (heure d'Europe centrale)³. La période de présentation des candidatures peut être prolongée,

¹ ICC-ASP/18/INF.2, disponible sur https://asp.icc-cpi.int/FR_Menu/asp/elections/prosecutor/pages/prosecutor2020.aspx.

² ICC-ASP/19/INF.2, Add.1 et Add.2, disponible sur https://asp.icc-cpi.int/FR_Menu/asp/elections/prosecutor/pages/prosecutor2020.aspx.

³ Voir note verbale datée du 1^{er} juillet 2020, disponible sur https://asp.icc-cpi.int/FR_Menu/asp/elections/prosecutor/pages/prosecutor2020.aspx.

selon que de besoin, afin de permettre d'obtenir le résultat voulu dans le cadre de la procédure visant à trouver un candidat qui fait consensus.

Pour en savoir plus et obtenir la documentation pertinente, veuillez consulter le site Internet de l'Assemblée : https://asp.icc-cpi.int/FR_Menu/asp/elections/prosecutor/pages/prosecutor2020.aspx.